

Vous souhaitez agrandir votre maison de plus de 40m², réaliser un abri de jardin ou alors faire construire une nouvelle maison ? Bref, il vous faut un permis de construire et vous ne savez absolument pas, ni le type de formulaire qu'il vous faut, ni les papiers dont vous aurez besoin. Rassurez-vous nous sommes là pour vous aider. Laissez-vous guider !

Monter un dossier pour obtenir un permis de construire, ça peut vite **devenir la panique**. C'est vrai, c'est quoi un **formulaire cerfa** ? Et d'ailleurs on a besoin de **quels papiers** pour que notre permis de construire soit pris en compte ?

Voici tout ce que vous devez savoir pour préparer votre demande de permis..

Les pièces à fournir pour demander un permis de construire

Le dossier de permis de construire est constitué d'un **formulaire** et de **documents informatifs** sur le projet de construction.

1. Le formulaire cerfa

Il existe deux types de formulaire cerfa : le cerfa n°13406 et le cerfa n°13409. En tant que particulier **vous aurez surtout besoin du cerfa n°13406**. En effet, le cerfa n°13409 concerne plutôt les constructions qui accueillent du public (terrain de camping, parc d'attraction, aire de stationnement, etc.). Ces formulaires **se retirent en mairie** ou sur les **sites internet des administrations**.

Le formulaire cerfa n°13406 est à demander pour :

- La **construction** d'une maison individuelle ou de ses annexes
- **L'agrandissement** d'une maison individuelle ou de ses annexes
- **L'aménagement** d'une construction existante pour l'habitation

2. Plans, photos, matériaux utilisés, projet détaillé : la **mairie veut tout savoir !**

Pour valider votre permis de construire la mairie réclame un maximum de détails pour avoir une idée précise de votre projet. Pour les plans, nous vous conseillons de faire appel à un architecte ou de voir avec l'artisan qui réalise vos travaux.

Pièces à fournir		Nombre d'exemplaires
Plan de situation du terrain	c'est le plan vu du ciel de l'emplacement de votre terrain. Il permet de connaître la situation du terrain sur la commune , les règles d'urbanisme applicables. Il doit indiquer l'échelle et le Nord.	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
Plan de masse de la construction à modifier ou à édifier	c'est le plan détaillé de l'emplacement de la construction . Il doit indiquer avec exactitude l'emplacement, des bâtiments existants, ceux à construire, des parties qui devront être creusées, des	1 exemplaire par dossier + 5

	arbres existants, ceux qui seront enlevés et ceux qui seront plantés et enfin, l'emplacement prévu pour le raccordement aux réseaux ou l'installation du système d' <u>assainissement</u> .	exemplaires supplémentaires
Plan en coupe du terrain et de la construction	ce plan permet de voir le terrassement qui sera nécessaire pour la construction du projet. Il doit faire apparaître le profil du terrain avant et après les travaux et doit indiquer le volume extérieur des constructions.	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
Notice décrivant le terrain et présentant le projet	pour cette notice, il faut donner tous les détails qui sont utiles , à savoir : la présentation initiale du terrain, la présentation du projet ainsi que les matériaux et couleurs	1 exemplaire par dossier
Plan des façades et des toitures	ce plan permet de voir l'aspect extérieur de la construction . On la voit donc sous toutes les faces (hauteur, largeur et pentes du toit) . Il faut normalement 1 page pour le Nord et le Sud et 1 page pour l'Est et l'Ouest.	1 exemplaire par dossier
Document graphique du projet dans son environnement	un dessin ou une insertion graphique qui permet de se rendre compte du résultat de la construction .	1 exemplaire par dossier
Une photo de l'environnement proche	cette photo doit montrer les constructions ou terrains à proximité immédiate , pour voir si le projet est en adéquation.	1 exemplaire par dossier
Une photo de l'environnement lointain	cette photo doit montrer les rues et paysages environnants .	1 exemplaire par dossier

Une fois qu'il est prêt, envoyez ou adressez le dossier de permis de construire, **en 4 exemplaires**, par courrier recommandé avec accusé de réception en mairie. Celle-ci vous délivrera un numéro d'enregistrement et la date à laquelle les travaux pourront commencer.